

ACCORD RELATIF A LA JOURNEE DE SOLIDARITE AU SEIN DE LA FEDERATION SUD AQUITAINE DE LA MSA

Entre d'une part,

- la Fédération Sud Aquitaine de la MSA
1, place Marguerite Laborde 64017 PAU Cedex 9
représentée par Monsieur Eric DALLE – Directeur Général

Et d'autre part,

- le syndicat C.F.D.T
représenté par
Madame Christine BIBE

- le syndicat C.F.E / C.G.C
représenté par
Madame Christine PREVOST

- le syndicat C.G.T
représenté par
Madame Brigitte DUSSARRAT

- le syndicat F.O
représenté par
Monsieur Gilles BEZIAT

Il a été conclu l'accord ci-après.

Chs GB 1/2 ED CP

La journée de solidarité, instaurée par la Loi du 30 juin 2004, sera effectuée en 2008 par l'ensemble du personnel employés et cadres, sous la forme d'une retenue d'une journée de repos RTT suivant les modalités suivantes :

☒ Déduction de deux fois 3h30 sur le Débit Crédit Individuel (DCI) pour les agents dont la modalité d'organisation du temps de travail est 1.

☒ Déduction de deux fois 3h30 sur le Compte Temps Individuel en Heures (CTIH) pour les agents dont la modalité d'organisation du temps de travail est 2.

☒ Déduction de deux fois 3h30 sur le Compte Temps Individuel en Jours (CTIJ) pour les agents dont la modalité d'organisation du temps de travail est 3.

La retenue de la journée de solidarité sera effectuée par le Service des Ressources Humaines comme suit :

⇒ 3h30 le 30 juin 2008

⇒ 3h30 le 30 décembre 2008

Conformément aux dispositions légales, la journée de solidarité est proratisée pour les agents à temps partiel en fonction de leur taux d'activité (à 9/10^{ème} : 6h18' ; à 4/5^{ème} : 5h36' ; à 3/5^{ème} : 4h12' ; à mi-temps : 3h30').

Le présent accord entrera en vigueur sous réserve de son agrément par l'autorité de tutelle compétente et sera déposé au Service Départemental de l'I.T.E.P.S.A. des Pyrénées-Atlantiques.

Fait à PAU, en 9 exemplaires
originaux, le 22 avril 2008

Pour la Fédération Sud Aquitaine de la MSA,



Eric DALLE

FEDERATION SUD AQUITAINE de la MSA
Siège Social:
1, place Marguerite Laborde
64017 PAU Cédex 9

Pour le syndicat C.F.D.T,



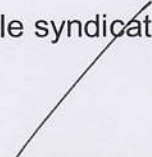
Christine BIBE

Pour le syndicat C.F.E./C.G.C,



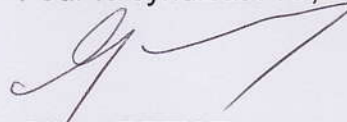
Christine PREVOST

Pour le syndicat C.G.T,



Brigitte DUSSARRAT

Pour le syndicat F.O,



Gilles BEZIAT